

Compte rendu du CTL du 30/06/2020

Présents : Mme Martel, Mme Larrivière, Mr Morvan, Mr Dinet et Mr Weisphal, FO, Solidaires, CFDT et CGT Finances publiques ;

Après de nombreuses audios durant la crise sanitaire, nous étions convoqués à nouveau en présentiel le Mardi 30 Juin 2020.

Plusieurs points, pour information, étaient à l'ordre du jour :

Activité pendant la crise sanitaire

Rappel des dispositions prises à compter du 17/03/2020

- Activation du Plan de Continuité de l'Activité (PCA) par l'organisation des services pour le maintien des activités garantissant la continuité du service public : soutien à l'économie et aux entreprises, campagne IR, enregistrement des formalités, tenue de la comptabilité de l'État, paye des fonctionnaires, autres dépenses de L'État, paiement des pensions.

Au 23/03/2020 : 317 agents présents, 91 en télétravail

Au 20/04/2020 : 382 agents présents, 166 en télétravail

- Activation du Plan de reprise de l'activité (PRA) à compter du 11/05/2020

Entre le 11/05/2020 et le 15/06/2020 le nombre d'agent en présentiel est passé de 579 à 1231, les agents en télétravail de 208 à 228.

- Communication adaptée à la situation (téléphone, audio conférence, messageries)
- Communication interne sur la situation et les consignes sanitaires

L'activité est aujourd'hui redevenue presque normale, le taux de l'activité globale est de 94%.

Les accueils physiques sur RDV ont repris, ceux en « flux » aussi sur des plages horaires contraintes.

Les règles de distanciation sont désormais assouplies (1m2 au lieu de 4m2) ce qui permet le retour de tous les agents.

Communication : Les points réguliers en conférence téléphonique avec les organisations syndicales ont été appréciés de part et d'autre.

Equipements :

- Si les masques et le gel ont manqué dès le début, la réserve actuelle est satisfaisante.
- Equipements informatiques : ont très largement manqué dès le début du confinement malgré la dotation exceptionnelle de la DGFIP de 87 nouveaux PC portables.

La campagne de télétravail est toujours prévue en octobre et la volonté d'équiper un maximum de personnes.

Par contre, le prêt de PC portable est interdit.

Les demandes faites aux télétravailleurs de prêter leur équipement lorsqu'ils s'absentent du service (vacances ou arrêt maladie/maternité) sont à proscrire d'autant que ça ne peut fonctionner qu'en obtenant les codes d'accès personnels du télétravailleur.

La DRFIP s'engage à communiquer sur ce point.

La CGT33 a tenu à dénoncé l'absence totale de contact pendant les 2 mois de confinement de la part de la très grande majorité des chefs de services envers avec leurs collaborateurs en télétravail ou en ASA.

Ceux qui l'ont fait se comptent sur les doigts d'une seule main!

La direction dit avoir retenu cet enseignement.

Prime Covid

Destinée aux agents mobilisés au PCA (en présentiel ou en télétravail) et agents en surcroît de travail, dans la limite de 30% (limite départementale).

En Gironde 517 agents sont concernés par son versement (330 € ou 1000 €).

Sur demande de la CGT33, la direction communiquera aux organisations syndicales le nombre de personnes bénéficiaires par service (et non le % par mission) ainsi que leur grade.

D'après Mme MARTEL, il n'y a pas eu de consigne particulière donnée aux chefs de service leur interdisant de communiquer avec les agents concernant l'attribution de cette prime.

Bilan de la campagne IR

- Réalisée dans un contexte inédit, le travail a été organisée en partie à distance, en partie en présentiel avec la participation des services de contrôle (BDV-PCE-PCRP-BCR), de vérification (DIRCOFI) des équipes de renfort, des services de la Direction.
- Pas d'accueil physique mais accueil chefs de services et adjoints.
- CRT à Mérignac, Arcachon, Libourne, Cenon, Cité administrative, Direction avec délestage des appels arrivant sur les SIP de Blaye, Lesparre, Langon et la Réole.
 - DIRCOFI et services du contrôle de la DRFIP mobilisés pour le traitement des e-contacts.

Le bilan chiffré sera connu le 3 juillet, étant entendu que ce bilan ne peut être comparé à un autre compte tenu que 2020 constitue la 1ère année de la déclaration automatique.

Nouveau réseau de proximité (NRP)

Durant la crise sanitaire, le projet du NRP a été mis entre parenthèses.

La directrice nous annonce que les travaux vont reprendre, à savoir la reprise de contact avec les élus, les organisations syndicales et les agents.

L'équipe de direction va reprendre les visites des sites jusqu'au 15/07/2020 et à partir du 15/08/2020.

Nous sommes intervenus pour lui demander de reporter ce projet à une date ultérieure en lui ayant auparavant précisé que nous restions au CTL pour avoir des réponses aux questionnements des agents et non pour l'accompagner dans son projet.

La CGT FINANCES PUBLIQUES est totalement opposé à ce projet de destruction des services publics.

Nous aurions aimé que les agents puissent s'inscrire sur des mouvements locaux, prendre le temps de la réflexion et réfléchir sereinement à leur avenir.

La seule réponse que nous ayons eu est qu'il faut que le projet avance, que les structures soient créées pour le 1/01/2021.

Après un confinement et une crise difficile à vivre, la direction repart de l'avant en méprisant totalement le côté humain et en privilégiant la casse du réseau.

Nous resterons présents sur ce dossier pour les agents et uniquement pour les agents.

Les élus en CTL, Françoise Lamoulié et Stéphane JOLY